

Villa Henri - Impasse Capanelle - B.P. 307 - 20297 BASTIA cedex

PARKING A L'ETUDE

Notaires stagiaires  
A.GAFFORY  
L.LUCIANI  
M.BRISSAUD

Collaboratrices  
M-N. SPAMPANI  
J.DE FOUCAULT  
S.VALENCONY

☎ 04 95 31 00 27  
☎ 04 95 32 54 83  
✉ office.poggigondouin@notaires.fr

**Commune de CORTE ( Haute-Corse )**

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le **27 novembre 2023**, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil :

**A LA REQUETE DE**

**Madame Louise Françoise CUNICO**, retraitée, épouse de Monsieur Charles Alexandre MICAELLI demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 14 rue César Campinchi.

Née à BASTIA (Haute-Corse) le 29 mai 1941.

Mariée sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de BASTIA (Haute-Corse) le 28 août 1965.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

**Monsieur Xavier BOCHECIAMPE**, retraité, époux de Madame Jeanne Toussainte BERNARDI demeurant à OLETTA (Haute-Corse) 34 Strada di u Prete Pergola.

Né à OLETTA (Haute-Corse) le 30 septembre 1955.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de LORETO DI CASINCA (Haute-Corse) le 10 août 1974.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Conformément à l'Article R.122-5 du Code Monétaire et Financier, l'étude vous informe que pour toutes les opérations supérieures à 3 000 €, les règlements devront nous parvenir uniquement par virement sur le compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au moins 48 heures avant toute signature. Nos références bancaires vous seront communiquées.

Afin d'assurer les virements qui vous sont destinés, merci de nous adresser également votre RIB **signé** par vos soins.

**DESIGNATION**

**Sur la commune de CORTE (Haute-Corse) CILARDE.**

une parcelle de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Une surface de 3ha 66a 10ca à prendre sur une parcelle de plus grande importance (bien non délimité) cadastrée :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	707	CILARDE	6	71	47

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire